

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/855-colere-chez-rbl-plastiques.html>

Colère chez RBL Plastiques

- Châteaubriant - Entreprises - RBL Plastiques -

Date de mise en ligne : jeudi 12 mars 2009

Date de parution : 10 juillet 2002

Journal La Mée Châteaubriant

Ecrit le 25 mars 2009

Les salariés CFDT Chimie-Plastique se sont réunis le 16 mars 2009, pour écouter leurs collègues de RBL et faire le point de ce qui se passe dans leurs entreprises.



RBL Plasti 6 + 9 licenciements

Chez RBL c'est l'abattement des salariés : ils étaient 102 en octobre, 6 licenciements ont été effectués en novembre, 9 de plus sont annoncés en mars. L'atmosphère dans l'entreprise est délétère.

Le patron : en vacances

« Les salariés licenciés ont reçu leur lettre de licenciement le vendredi 13 mars. L'annonce en a été faite par les cadres car le patron, M. le Bouler, est en vacances pour 15 jours ! ».

« Dans le cadre de l'annualisation du temps de travail, nous avons un système de semaines basses où l'horaire de travail peut descendre à 18 h/semaine, et de semaines hautes où il peut aller jusqu'à 44 h/semaine. Cette année nous n'avons pas eu de période basse, et nous n'avons fait que quelques heures de chômage partiel, les licenciements tombent de façon incompréhensible ».

« Nous avons vraiment l'impression que M. le Bouler profite de la crise pour justifier des licenciements injustifiables. Au cours de l'année 2008, RBL n'a pas connu de déficit ! Nous avons droit à des heures de formation, mais chez RBL il n'en est pas question. Nous aurions pu prendre des congés par anticipation, mais cela ne nous a jamais été proposé. Et, au vu des salariés licenciés, il est évident qu'il vise tous les salariés qui ont un peu de bouteille, tous ceux qui osent dire quelque chose. Pour un ancien président de l'ADIC, association des industriels, c'est très regrettable ».

« Chez RBL nous travaillons encore à 35 h/semaine en moyenne, en 3 x 8, y compris les week-end. Finalement, chez RBL, il n'y a aucune mesure d'accompagnement. Il n'y a que la porte ! Ceux qui resteront seront ainsi incités à être totalement soumis ».

« En licenciant ainsi par petits paquets, RBL s'exonère de toute mise en place de cellule de reclassement ! Chapeau ! »

« En plus on se rend compte que, parmi ces 15 salariés licenciés, 7 salariés ont exercé à un moment donné un mandat de représentants du personnel. La crise en plus d'être profondément injuste pour les salariés ne peut pas servir de prétexte à ce qui ressemble à de la discrimination » dit la CFDT.

Pour RBL [voir aussi page 435](#) et [page 567](#)

CQPI



Dessin de Moon - 06 87 32 7

Dans les entreprises voisines, les responsables syndicaux ne comprennent pas cette attitude de M. Le Boulter.

Promoplast : « Les salariés s'inquiètent . Mais nous avons pu évoquer, avec la Direction, toutes les mesures permettant d'éviter des licenciements. Par exemple nous avons mis en place un CQPI, Certificat de Qualification Professionnelle Inter-industrie : c'est une formation qui se fait dans l'entreprise, pour valoriser les acquis des uns, et apporter plus de compétences aux autres ». Sur 48 salariés en production, 34 ont déjà accepté cette formation. Le directeur, M. Fernier, a dit en effet : « Nous souhaitons nous armer pour passer cette crise sans dommage. Il nous faut tous nous former pour être plus réactifs ».

Team-Plastiques : l'entreprise connaît du chômage partiel depuis décembre. « Nous avons épuisé tout notre solde de congés, sauf 5e semaine et congés d'été. Les heures supplémentaires ont été supprimées. Depuis janvier nous sommes tous au même niveau : un jour de chômage par semaine, y compris au bureau ». L'employeur M. Elin, et les salariés, cherchent ensemble toutes les solutions possibles. A ce sujet M. Elin a été fort déçu de la réunion « relance » qui a eu lieu à Châteaubriant le 3 mars, où il n'a été question que de mesures d'aide à la trésorerie des entreprises. A croire que les salariés sont seulement des charges ! Des humains virtuels ?

« Dès qu'il y a une commande, nous fabriquons les moules le plus vite possible, pour pouvoir donner du travail à la production et satisfaire le client au plus tôt » Mais les temps sont durs : « Il y a des clients qui font du harcèlement téléphonique pour faire baisser les prix au maximum » . Et en bout de course l'effondrement du château de cartes écrase les salariés.

Novemba : « Nous avons du travail, et des intérimaires, on fait toujours kes 5x8 et on stocke ! »

Partout les syndicats disent : « Vu la crise qu'il y a, il faut éviter de licencier car les salariés licenciés ne retrouveront pas du travail tout de suite »

Ecrit le 3 juin 2009

RBL : encore 6

L'entreprise RBL a déjà connu 6 licenciements, puis 9. Six autres sont annoncés maintenant. On arrivera donc à 21 suppressions de postes (sur 108 salariés). Et pourtant l'employeur n'est pas tenu à élaborer un plan social, puisqu'il a procédé par petits paquets ! « Presque tous les élus, ou anciens élus du comité d'entreprise, ont été liquidés. De même que les salariés les plus anciens, ceux qui bénéficient d'une prime d'ancienneté »

Dans quelques mois, quand ça ira mieux, le chef d'entreprise réembauchera. Il aura sans doute même des primes de l'Etat pour cela ! « Et les nouveaux embauchés n'auront plus droit aux primes d'ancienneté ».

Le délégué syndical CFDT signale que les salariés de RBL ne sont pas soumis au chômage partiel : l'employeur préfère profiter de la crise pour licencier, tout en versant des dividendes à ses actionnaires.